



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Primes d'assurance-maladie 2019

### **Baisse pour les jeunes, hausse modérée pour les adultes et excédents de primes inacceptables chez certains assureurs**

Le Département de la santé et de l'action sociale a pris connaissance des primes d'assurance-maladie 2019, ainsi que de la nouvelle méthode de la Confédération pour calculer la prime moyenne, qui comprend désormais tous les modèles d'assurances et l'ensemble des franchises. Après trois années de fortes hausses, l'augmentation des primes sera dans l'ensemble bien plus modérée en 2019. Les primes des jeunes adultes diminuent globalement d'une manière considérable, à la suite de l'allègement de la compensation des risques pour cette classe d'âge. Un excédent de primes important est attendu en 2018 et probablement aussi en 2019, lequel viendra renflouer des réserves déjà largement suffisantes.

Pour les primes 2019, l'OFSP a modifié la méthode de calcul de la prime moyenne, qui sert de référence pour suivre l'évolution des primes de l'assurance obligatoire de soins, par catégorie d'âge et par région. Jusqu'à présent, il s'agissait de la moyenne des primes standards, avec la franchise la plus basse (300 fr. pour les adultes et les jeunes, sans franchise pour les enfants), pondérée par l'effectif par assureur. Désormais, les primes de tous les modèles d'assurance et de tous les niveaux de franchise sont incluses dans les nouvelles primes moyennes par catégorie d'âge. Ce qui a pour conséquence que ces primes moyennes sont bien inférieures à celles calculées avec l'ancienne méthode. Pour les adultes de plus de 25 ans, la nouvelle prime moyenne vaudoise 2019 se monte à 419 fr.30 contre 541 fr. pour l'ancienne. Elle est de 372 fr. 30 pour l'ensemble de la Suisse. Ceci s'explique du fait que la plupart des assurés choisissent une franchise élevée et/ou un modèle alternatif avec un choix de médecin restreint. En 2016 seuls 15% des adultes de 19 ans et plus dans le canton de Vaud avaient choisi un modèle ordinaire (sans restriction dans le choix du médecin) avec une franchise de 300 fr. (chiffres OFSP). Le changement de calcul de la prime moyenne reflète ainsi davantage la réalité du choix des assurés. Pour permettre des comparaisons entre 2018 et 2019, la prime moyenne 2018 a été recalculée par l'OFSP selon la nouvelle méthode.

L'évolution des primes 2019 se caractérise par une importante baisse pour les jeunes de 19 à 25 ans, suite à l'allègement de 50% du versement des assureurs dans la compensation des risques pour cette catégorie d'âge. Le 17 mars 2017, le Parlement a

en effet décidé de modifier la LAMal pour réduire la participation des jeunes au système de compensation des risques avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les assureurs sont dès lors dans l'obligation de proposer des primes moins élevées pour les jeunes que pour les adultes, ce qu'ils ne faisaient pas systématiquement jusqu'à présent. Cette baisse pour les jeunes est compensée par une hausse pour les adultes de plus de 25 ans, afin que le revenu total des primes demeure stable.

Dans le canton de Vaud, sur la base des nouvelles primes moyennes, l'augmentation en 2019 pour les adultes de plus de 25 ans est de 3% ou 12 fr. 20 par mois, et pour les enfants de 2% ou 2 fr. 30 par mois. La diminution moyenne pour les jeunes est de -16.8% ou - 62 fr. 80 par mois. Toutes catégories d'âges confondues et en incluant tous les modèles d'assurance et l'ensemble des franchises à option, la hausse moyenne vaudoise de l'assurance obligatoire des soins se monte à +1.8% en 2019. Il s'agit d'une hausse relativement modérée comparée aux trois années précédentes. Cependant, elle est un peu plus élevée que la moyenne des cantons qui se situe à +1.2%. Cet écart demeure toutefois incompréhensible, quand on sait que l'augmentation des coûts est actuellement plus faible dans le canton de Vaud que dans l'ensemble de la Suisse. La hausse relativement importante appliquée par Assura sur les primes des adultes de la région 1 pourrait expliquer cet écart qui ne correspond pas à la réalité de l'évolution des dépenses de soins dans le canton.

Les différences entre assureurs demeurent importantes, en particulier concernant les primes « jeunes adultes ». Comparées à 2018, les primes standards peuvent baisser de -27.8% (Sanitas) mais aussi augmenter jusqu'à 3% (Galenos). Pour les adultes, plusieurs assureurs ont choisi de ne pas modifier leurs primes, et la hausse atteint 10% au maximum. Assura, qui couvre 30% de l'effectif des assurés du canton en 2018, augmentera ses primes standards pour les adultes de 5.1% dans la région 1 et de 2.4% dans la région 2, tandis que les primes des jeunes baisseront d'une manière conséquente. Il reste néanmoins l'assureur le meilleur marché du canton pour les adultes.

Cependant, le fait que certains assureurs, tels Assura et Helsana augmentent davantage leurs primes dans la région 1 que dans la région 2 ne devrait pas être accepté par l'OFSP lors du processus d'approbation des primes. En effet, les régions de primes actuelles ne respectent ni le principe d'uniformité des coûts ni le fait que l'écart de primes doit correspondre au maximum à la différence de coûts entre régions qui n'est plus mesurée par l'OFSP. Sanitas a d'ailleurs des primes plus élevées dans la région 2 que dans la région 1.

Les comptes vaudois de l'assurance obligatoire des soins montrent un retour à l'équilibre en 2017 entre les dépenses et le revenu des primes. Les assureurs et l'OFSP prévoyaient un déficit. Pour 2018, aussi bien les prévisions que le suivi des assureurs indiquent qu'il y aura un excédent de primes relativement important, tant dans le canton de Vaud que dans l'ensemble des autres cantons. En effet, en fixant les primes 2018, la plupart des assureurs n'ont pas tenu suffisamment compte de l'effet des mesures destinées à freiner la croissance des coûts mises en place par la Confédération et les cantons, comme la nouvelle tarification Tarmed introduite par le CF, ou la baisse de la valeur du point pour la médecine ambulatoire dans le canton de Vaud. En 2019, selon l'analyse du DSAS, les prévisions de bon nombre d'assureurs restent trop pessimistes, et par conséquent leurs primes seront également trop élevées.

Les réserves des assureurs se portent bien. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les assureurs actifs

dans le canton de Vaud avaient un niveau suffisant de réserves, y compris les assureurs du groupe Mutuel, qui n'auraient ainsi pas eu besoin d'augmenter autant leurs primes 2018 pour combler un déficit de réserves qui, dans les faits, avait déjà été comblé en 2017. Plusieurs assureurs ont des réserves deux à trois fois plus élevées que les montants minimums requis. Si certains, tel Concordia, prévoient de reverser une partie à leurs assurés en 2019, en fixant des primes moins élevées que ne l'exigent les dépenses, ce n'est de loin pas le cas de tous les assureurs. Avec l'excédent de primes en 2018 prévu dans pratiquement tous les cantons, les réserves vont encore croître.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 septembre 2018

### **RENSEIGNEMENTS**

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'État,

021 316 50 04